

QUESTION 22

Portée à attribuer aux brevets concernant des procédés, des machines ou des appareils

Annuaire 1958, Nouvelle Série N° 6, 61^e Année, page 47
23^e Congrès de Stockholm, 26 - 31 mai 1958

Q22

QUESTION Q22

Portée à attribuer aux brevets concernant des procédés, des machines ou des appareils

Résolution

Le Congrès décide:

1. de ne pas étendre la protection contre l'importation au cas où le produit importé est un objet fabriqué à l'étranger à l'aide d'une machine brevetée dans le pays d'importation,
2. de rayer la question de l'ordre du jour.

* * * * *